



**MAIRIE
D'AJACCIO**

L'AUTISME



Fiche Pratique et thématique.

SOMMAIRE

QU'EST-CE QUE L'AUTISME ?.....	3
PARENTS? PROCHE À QUI M'ADRESSER?.....	4
CETTE PERSONNE VIE AVEC MOI : QUELLES SONT NOS DROITS ?.....	5
JE NE PEUX PLUS M'OCCUPER DE CETTE PERSONNE : QUE FAIRE, OÙ M'ADRESSER ?.....	6
VIE SOCIALE ET CITOYENNE.....	8
QUELLE AUTONOMIE ?.....	9
QUELLES SONT LES POSSIBILITÉS DE SCOLARITÉ D'ACCUEIL DE MON ENFANT ?.....	10
LES STRUCTURES POUR L'ACCUEIL DE VOTRE ENFANT DE 0 À 12 ANS.....	13
EMPLOIS ET FORMATIONS.....	14
QUELLES ACTIVITÉS CULTURELLES, SPORTIVES OU DE LOISIRS CETTE PERSONNE PEUT PRATIQUER ?.....	15
INFORMATIONS PRATIQUES.....	17

QU'EST-CE QUE L'AUTISME ?

C'est un handicap spécifique dû à une anomalie du développement neurologique pendant la période de maturation du cerveau

Ce syndrome qui appartient à la famille des troubles envahissants du développement (TED) apparaît au début de la vie (avant l'âge de 3 ans). Il est caractérisé par un isolement, une perturbation des interactions sociales, des troubles du langage, de la communication non verbale et des activités stéréotypées avec restriction des intérêts. Trois éléments cumulatifs caractérisent ainsi l'autisme : un trouble de la communication, une perturbation des relations sociales et des troubles du comportement. Il touche 1 naissance sur 150. Trois éléments cumulatifs caractérisent ainsi l'autisme : un trouble de la communication, une perturbation des relations sociales et des troubles du comportement. La sévérité et la forme des troubles varient grandement d'une personne à l'autre (on peut parler d'échelle). Cette atteinte, qui dure toute la vie, peut être associée à d'autres handicaps : déficiences intellectuelles, troubles sensoriels, épilepsie...

C'est pour ces raisons que ce handicap est classé dans la catégorie « handicap mental ».

Cependant tout diagnostic avant 6 ans ne peut être définitif.

Différentes terminologies sont utilisées : Autisme, Trouble autistique, spectre autistique, TED (Troubles envahissants du développement), TSA (Troubles du Spectre Autistique) et ASD (Autism Spectre Disorders). Aujourd'hui il est d'usage de parler de TSA

PARENTS? PROCHE À QUI M'ADRESSER?

Le Centre Ressource Autisme :

Le CRA a pour vocation l'information, le soutien, le conseil des familles et l'évaluation de la personne. Il assure également une mission d'information et de formation auprès des professionnels et mène des études et recherches dans le domaine de l'autisme et des troubles envahissants du développement.

Les principaux organismes ou associations à connaître :

Maison Départementale des Personnes Handicapées (**MDPH**).

Direction Accessibilité de la Ville d'Ajaccio

Mission handicap de la CAPA.

Union Nationale des Associations de Parents, de personnes Handicapées Mentales et leurs Amis (**UNAPEI**)

Association Départementale des Amis et Parents des Personnes Handicapées Mentales (**ADAPEI**)

Association Régionale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adulte (**ARSEA**)

CETTE PERSONNE VIE AVEC MOI : QUELLES SONT NOS DROITS ?

Les aides financières et liées à la pathologie:



- L'Aide Personnalisée au Logement (**APL**)
- Les allocations familiales.
- L'Allocation Enfant Handicapé (**AEEH**)
- L'allocation Adulte Handicapé (**AAH**)
- Prestation de Compensation du Handicap (**PCH**)
- Services d'Accompagnement à Domicile **SAAD, SESSAD** etc.
- **Soutien psychologique** : informations et accompagnement dans mes démarches

Où m'adresser ?

- Caisse d'Allocation Familiales (CAF)
- Maison Départementale des Personnes Handicapées. (MDPH)

La plateforme d'écoute "Autisme Info Service"

 0 800 71 40 40

Site web: www.autismeinfoservice.fr

Le GRATH (Groupe de Réflexion et réseau pour l'Accueil Temporaire des personnes handicapées)

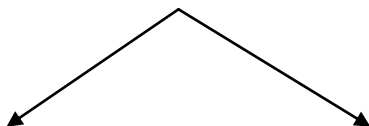
Site: www.accueil-temporaire.com

La Plateforme Inter Associative Corse pour l'Autisme (PIACA)

Une équipe pluridisciplinaire propose gratuitement une écoute, un soutien, une orientation ainsi que des solutions de répit adaptées aux besoins de chacun pour apaiser le quotidien et permettre le maintien à domicile dans de meilleures conditions.

JE NE PEUX PLUS M'OCCUPER DE CETTE PERSONNE : QUE FAIRE, OÙ M'ADRESSER ?

 ***Les structures spécifiques à l'autisme sont peu nombreuses.
Cependant il existe différentes structures accueillant les personnes atteintes de diverses pathologies telles que :***



Les Maisons d'Accueil Spécialisées

Les M.A.S sont des établissements médico-sociaux destinés à accueillir des personnes adultes (+18ans) atteintes d'un handicap intellectuel, moteur ou somatique grave, ou gravement polyhandicapées, qui nécessitent une surveillance médicale et des soins constants.

Les Foyers d'Accueil Médicalisés

Les F. A. M accueillent des adultes handicapés dont la dépendance est constatée par la commission des droits et de l'Autonomie (MDPH) Ils sont inaptes à toute activité à caractère professionnel et nécessitent une surveillance et des soins constants. Ils peuvent fonctionner avec ou sans hébergement. (Polyhandicap, avec troubles associés)

A qui m'adresser pour avoir des informations ?

***A la MDPH;
Fichier National des Etablissements Sanitaires et
Sociaux. Site: www.finess.sante.gouv.fr
ESPOIR AUTISME CORSE Association Régionale
TED et LES AUTRES Association Corse du Sud
AUTISME FRANCE Association Nationale***

 Il existe également des Etablissement d'Hébergement pour Personne Agée Dépendante (EHPAD)

Pour toutes informations vous pouvez consulter le site ci-dessous:
www.trouver-maison-de-retraite.fr

Où dois-je effectuer mes démarches ?

- **La Collectivité de Corse et son service de la DISS** (Direction Solidarité et Santé) vous pourrez y prendre un rendez-vous avec une assistantes sociale
- Association Départementale des Amis et Parents des Personnes Handicapées Mentales **(ADAPEI)**
- Centre Intercommunal d'Action Sociale **(CIAS)**

Propositions d'EHPAD à Ajaccio:

EHPAD L'OLIVIER BLEU
Rue de Magnolias , La Rocade
LD Bodiccione – 20090 Ajaccio
☎ 04-95-52-20-20
www.olivier-bleu.com

EHPAD Résidence Ste Cécile
Bd Louis Campi – LD Finosello
20090 Ajaccio
☎ 04 95 70 77 07

EHPAD Le Ciste
10 Bd Sylvestre Marcaggi
☎ 04 95 51 88 00

EHPAD Résidence Agosta
BP 916 20700 Ajaccio Cedex 9
☎ 04 95 25 23 00

VIE SOCIALE ET CITOYENNE :

 ***Différentes mesures de protections adaptées à la gravité du handicap ont été mises en place pour protéger la personne handicapée contre ses propres agissements ou ceux de tiers***

❖ **La Tutelle**

C'est la mesure la plus large et la plus privative de liberté. Il ne s'agit plus de protection des intérêts civils mais d'une substitution. Toutes décisions et notamment celle concernant l'administration et la conservation du patrimoine sont prises par l'autorité de tutelle. La mise sous tutelle est ouverte sur demande du curateur, du conjoint, des proches, du médecin... adressée au juge des tutelles, qui lui aussi peut être amené à prendre

❖ **La Mise sous sauvegarde de justice**

C'est le régime minimum de protection. Il s'agit d'une mesure temporaire. Elle est à effet immédiat et maintient l'exercice des droits civiques et la gestion de la vie quotidienne. Elle peut être mise en place à l'initiative du médecin traitant, d'un proche ou de l'intéressé lui-même.

❖ **La Curatelle**

Il s'agit d'un régime d'assistance, lorsque la personne majeure a besoin d'être conseillée ou contrôlée dans les actes de la vie civile. Le curateur est nommé par le juge. La curatelle peut être mise en place :

- A la suite d'une mise sous sauvegarde de justice
- A la demande de l'intéressé, du conjoint, des proches, du médecin, des travailleurs sociaux par intervention auprès du juge des tutelles.
- Par le juge des tutelles lui-même.

Où m'adresser ?

Tribunal d'Instance d'Ajaccio
Union Départementale des Associations Familiales de la Corse du Sud (UDAF)

QUELLE AUTONOMIE ?

Le Transport en Commun
d'Ajaccio :
MUVISTRADA

Demandez votre carte « **ACCESS 80** » ou « **ACCESS 50** » tarifs adaptés à votre taux d'incapacité (de 0€ à 10€)

Vous pouvez retirer le dossier d'inscription :

Auprès de l'agence commerciale
CTA – 75 cours Napoléon



Vous pouvez aussi adhérer au **service TAD +**, service de transport à la demande destiné aux personnes à mobilité réduite (desserte d'arrêt à arrêt) sur le périmètre du réseau urbain Muvistrada pour les personnes titulaires de la carte d'invalidité d'au moins 80% d'incapacité.

QUELLES SONT LES POSSIBILITÉS DE SCOLARITÉ D'ACCUEIL DE MON ENFANT ?

❖ Collective en classes spécialisées :

Le principe de l'accessibilité à l'école suppose que l'on recherche la compensation du handicap par des mesures individuelles qui rétablissent l'égalité des chances et des droits. Ces classes regroupent au maximum 10 enfants et sont dotées d'un Instituteur et plusieurs éducateurs spécialisés. Elles sont mises en place afin d'apporter une aide adaptée aux enfants n'entrant pas dans les apprentissages de classes ordinaires.

❖ Individuelle en classe ordinaire :

L'élève peut bénéficier d'une Auxiliaire de Vie Scolaire Individuelle (AVSI), Collective (AVS-CO), ou AVS

❖ A Ajaccio, il existe 7 Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) dans le premier degré (école primaire) qui travaillent en réseau avec les centres spécialisés:

Troubles fonctions cognitives et mentales : à l'école Sampiero et aux Salines I.

Troubles envahissants du développement et autisme (ASTED): à l'école St Jean I, les enfants sont suivis par l'ADAPEI ou l'ARSEA.

Troubles du comportement : Ecole des Cannes Pascal Paoli, les enfants sont suivis par l'ITEP (ARSEA)

Troubles de la fonction cognitive pour les jeunes enfants (6-8 ans) le DAJE avec le DASI (ARSEA ou ADAPEI)

Troubles de la fonction psychique : à l'école Sampiero en collaboration avec l'hôpital de jour de Castelluccio

Troubles des fonctions auditives : à l'école Maternelle des Cannes Pascal Paoli et l'IDS (Institut Déficients Sensoriels)

UE TED Maternelle (3-6 ans) spécialisée dans la prise en charge des enfants avec autisme école Maternelle SAINT JEAN: avec l'unité médicosociale de l'ARSEA.

🚦 *Après toutes ces années de prise en charge, un élève sortant d'ULIS peut rejoindre le cursus ordinaire, cependant si cela s'avère nécessaire, ce dispositif de prise en charge peut continuer dans le secteur secondaire (ULIS collège et ULIS lycée).*

L'Objectif : Accéder aux apprentissages fondamentaux :

- épanouissement personnel (insertion sociale)
- préparation à l'insertion professionnelle

Le But : Accéder après le collège à des dispositifs de formations professionnelles adaptés.

Au Collège Arthur Giovonni à l'EREA (Enseignement Régional d'Enseignement Adapté)

Les spécialisations au collège :

- ❖ Troubles des fonctions cognitives mentales
- ❖ Troubles envahissant du développement

Au lycée : l'école par alternance en milieu professionnel (l'ARSEA qui accueille les apprentis).

A savoir :

L'Agence Régionale de Santé, en collaboration avec le département de la Corse du Sud et l'éducation nationale a offert des tablettes numériques dans les ULIS de la Corse du Sud avec des applications adaptées à l'autisme (ABA, PECS, DENVER, TEACCH) car ces méthodes, reconnues par la haute autorité de santé (HAS) permettent aux enfants déficients (peu importe leur handicap) de progresser au niveau scolaire.

Pour assurer leur utilisation, les professeurs spécialisés bénéficient de formations continues tout au long de l'année.

De plus, les classes spécifiques à l'autisme, bénéficient d'une peluche interactive (le phoque PARO), jusque-là utilisée dans les EPHAD afin de calmer les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, une première en France.

Vos contacts pour l'orientation scolaire sont :

- La MDPH
- L'enseignant référent de l'éducation Nationale

Vous pouvez obtenir ces coordonnées auprès du directeur de l'école de votre enfant ou de l'inspection académique.

❖ **Les services d'accompagnement et de soutien scolaire :**

Le service d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD) : destiné à apporter à l'enfant, en association avec les parents, une aide à l'autonomie par un soutien éducatif, pédagogique et thérapeutique individualisé.

Les centres médico-psycho Pédagogique (CMP) sont chargés de l'organisation des actions de prévention, du diagnostic et de la prise en charge des enfants jusqu'à 16 ans.

❖ **L'enseignement à distance**

Centre National d'Enseignement à Distance (CNED)

L'Ecole près de chez vous (VECV) a pour but "d'apporter au domicile des enfants et adolescents malades ou handicapés physiques, l'enseignement élémentaire et secondaire qu'ils ne peuvent recevoir, du fait de leur état de santé, dans les établissements collectifs"

Si votre enfant souffre de dyslexie, contactez **l'Association Corse de Défense des droits des dyslexiques :**

208, Route des Libellules – 20090 BORGIO

Site: www.acdyscorse.fr

Il existe un SESSAD spécialisé dans les troubles DYS A.D.P.E.P.2.A

Des liens utiles:

www.lecole-ensemble.org

www.education.gouv.fr

LES STRUCTURES POUR L'ACCUEIL DE VOTRE ENFANT DE 0 À 12 ANS

La protection maternelle et infantile (PMI) :
Prévention, dépistage et protection

La maison ouverte
Accueil des parents avec enfants de 0 à 3 ans.

Le centre de Loisirs St Jean
(ALSH avec inclusion)
Encadrés par des éducateurs spécialisés, ces enfants bénéficient à leur rythme des mêmes activités.

Ecoles maternelles:
renseignements et inscription auprès du guichet unique de la Mairie d'Ajaccio.

Les crèches collectives, familiales et les haltes garderies : s'adresser à la Direction de la petite enfance de la Mairie d'Ajaccio.

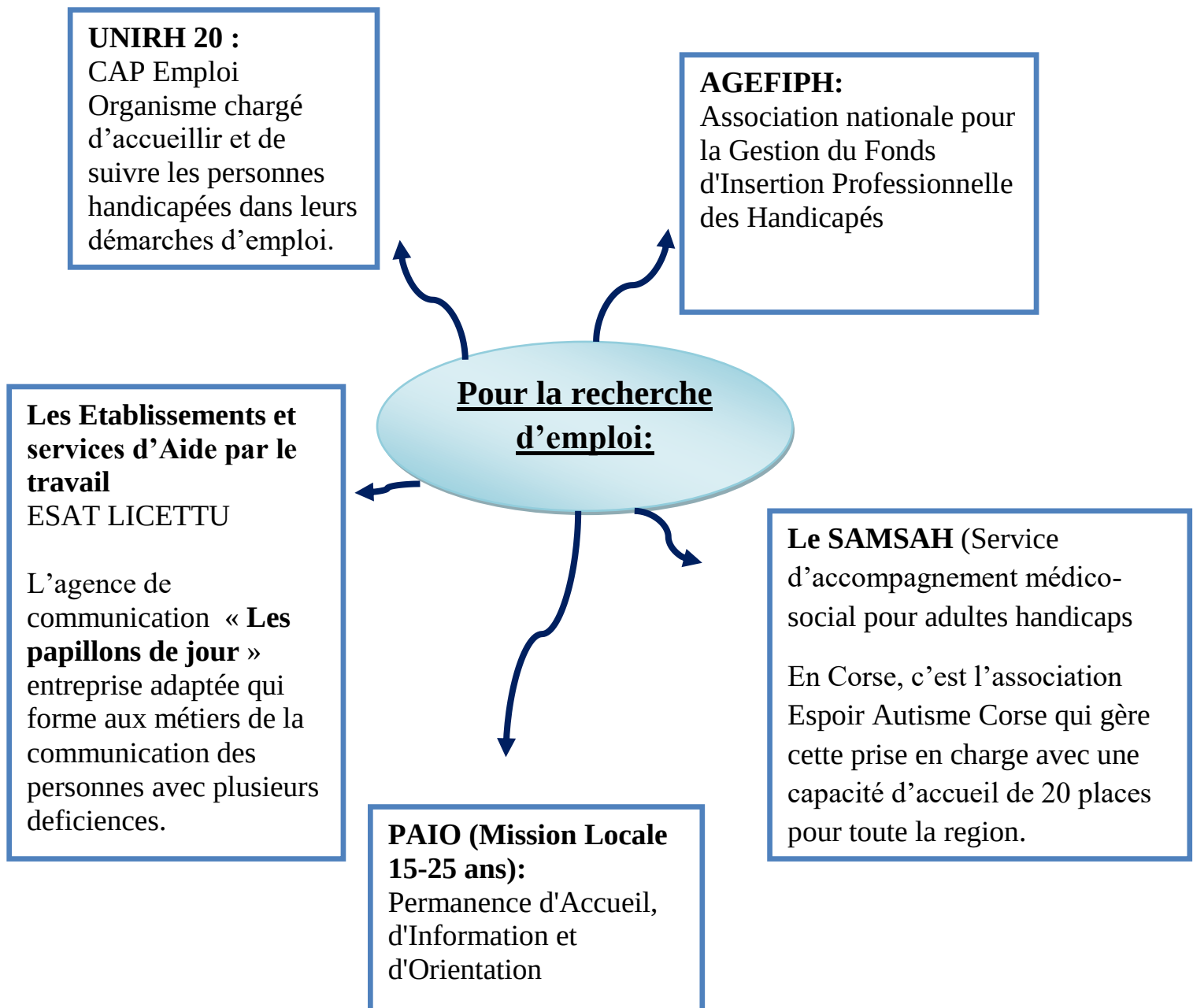
Les AVS-CO dans les cantines

Pour information: la Direction Accessibilité de la Mairie d'Ajaccio a formé tout son personnel de crèche à l'accueil des enfants souffrant de handicap.

EMPLOIS ET FORMATIONS

✚ *Une part importante des personnes autistes peuvent être dotées de talents exceptionnels (Albert Einstein en est un parfait exemple) et, avec l'aide de quelques adaptations simples, se révèlent être un formidable atout pour l'entreprise.*

L'Institut Randstad en collaboration avec Autisme France, a élaboré un guide pour recruter et accompagner au travail des personnes autistes.



QUELLES ACTIVITÉS CULTURELLES, SPORTIVES OU DE LOISIRS CETTE PERSONNE PEUT PRATIQUER ?

La culture:

La ville d'Ajaccio a mis en place des tarifs préférentiels pour les bénéficiaires de l'AAH et leurs accompagnants au même titre que les moins de 25 ans les chômeurs et les titulaires du RSA. (Spectacles: Espace Diamant, Palatinu et entrée au Musée Fesch)

Les associations:

ACLAM : Association de loisirs, culturelle et de relations du quartier de Mezzavia

RECRE 2A : cours de gymnastique volontaire pour enfants, adultes et seniors ; actimarche ; gym équilibre ; gym handicap ; aquagym en piscine l'hiver et en mer l'été ; randonnées ; sorties.



Le sport:

Odyssée Plongée

Venez vivre vos plongées en parfaite liberté et sans contraintes

Société Nautique Ajaccio

La passion de la voile

Piscine des Salines « Canetons » et Piscine Pascal ROSSINI

équipements adaptés pour personnes à mobilité réduite.

Equitation: Centre équestre Campo Dell'Oro

La Médiation Animal:

Association Les Hérissons

Leslie & Noki

Handiguide des sports: guide des activités physiques et sportives pour les personnes handicapées .

Tennis adapté à Baléone :

 06.31.31.12.39

Autres activités:

Office du Tourisme

d'Ajaccio: Conseils et informations pour vos loisirs, vacances, sorties...

Les centres sociaux de la ville d'Ajaccio :

L'Empereur, Saint Jean, Les Cannes, Les Salines

proposent une multitude d'activités toute l'année et pour tous les âges.

Le CIAS avec la Maison des Aînées proposent aussi des activités pour les personnes plus de 60 ans.

 ***En France il existe un label national Tourisme Handicaps. Si une structure a le label Handicap visuel, vous pouvez être sûr de son accessibilité. Plus de 1500 sites sont déjà labellisés. Renseignements auprès de l'Association Tourisme***

❖ **L'Office du Tourisme d'Ajaccio** peut vous conseiller sur vos sorties, vos loisirs ou encore vos vacances

❖ **Les aides financières :**
Divers organisme peuvent vous aider à financer vos projets de vacances sous certaines conditions : la **CPAM**, **l'Agence Nationale des Chèques Vacances**, **votre mutuelle**, **votre comité d'entreprise**, **la MDPH** (pour les bénéficiaires de la PCH...)
Le Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS) peut aussi vous aider, n'hésitez pas à contacter les assistantes sociales du service.

Pour Information: Dans les musées nationaux, l'entrée est gratuite pour l'accompagnateur.

L'association Tourisme Handicaps

43, rue Marx Dormoy, 75018 PARIS

☎ 01.44.11.10.41

Mail: tourisme.handicaps@club-internet.fr

Site Internet: www.tourisme-handicaps.org

INFORMATIONS PRATIQUES

Santé:

Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Corse du Sud :

bd Abbe Recco Les Padules
BP 910
20702 Ajaccio CEDEX 9
Site internet: www.ameli.fr

Caisse d'Allocation Familiale de la Corse du Sud:

19, avenue Impératrice-Eugénie
20306 Ajaccio Cedex
Site internet: www.caf.fr

Des fiches pour expliquer aux familles les consignes

préopératoires : Lorsque
l'opération d'un enfant est
programmée, les familles ne
comprennent pas toujours les
nombreuses consignes transmises
par les services d'anesthésie :

L'Association SPARADRAP met
à votre disposition 2 fiches pratiques
sur : www.sparadrap.org

Impôts :

**L'Association des Paralysés de
France** édite chaque année un guide
impôts. Pour en recevoir un
exemplaire, contactez l'APF :

40 Avenue Noël Franchini
20090 Ajaccio
☎ 04.95.20.75.33
Mail: dd.20a@apf.asso.fr

Pour l'accessibilité:

Vous trouverez sur le site
CORSICA ACCESS des
informations utiles dans de
nombreux domaines (sport, culture,
déplacements...) nécessaires aux
personnes à mobilité réduite en
Corse : www.corsica-access.org

Le Guichet Unique

Guichet Unique Enfance/Jeunesse
immeuble Diamant 1 BP 30 192
20178 Ajaccio Cedex 1
Tél : 04.95.21.11.49
animation.jeunesse@ville-ajaccio.fr



Association HandàManu

Défense des droits des personnes en
situation de handicap.
handamanu.corsica@gmail.com

En cas d'urgences:

En cas d'urgence:



☎ Urgences psychiatrie : 04 95 29 36 45

☎ Ecoute Famille : 01.42.63.03.03

☎ Suicide écoute : 01.45.39.40.00

☎ CITONELLA: 04.95.29.36.49

☎ SOS Médecins : 3624

☎ Maltraitance personnes âgées ou handicapées: 3977

☎ SAMU : 15

☎ Police secours : 17

☎ Pompiers : 18

Un site web: www.autismeinfoservice.fr